

CATALOGUE DE FORMATIONS BTOB – CONSTRUCTION, BATIMENT ET HABITAT
LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

PRESENTATION

Le Crieur Public est un organisme de formation adossé à une agence de communication du même nom située à Lyon (69) – Fontaines-sur-Saône, créée en 2004. L'agence _ et donc l'organisme _ est spécialisée dans les métiers de la construction et du bâtiment.

Nous proposons des programmes de formation personnalisées à l'exploitation des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram...) dans le cadre d'une activité BtoB (construction, bâtiment, habitat) et à destination des services communication, marketing et forces de vente des entreprises de ces secteurs.

Nous permettons ainsi à nos stagiaires de créer ou d'améliorer leurs actions en "social selling".

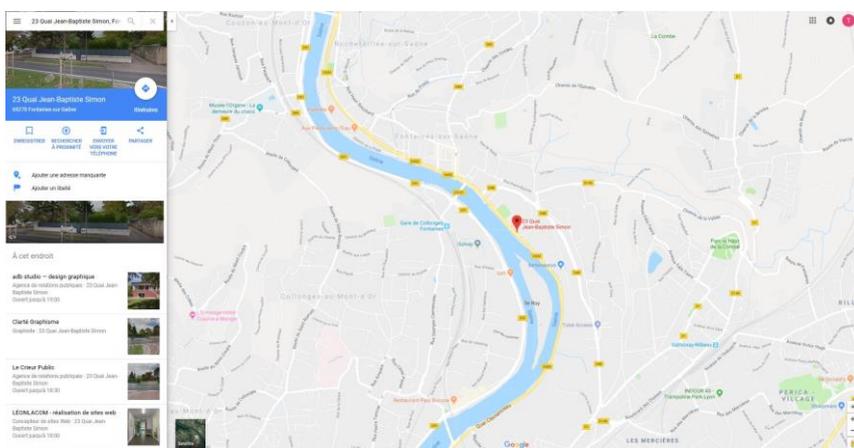
Sur la base d'un programme commun à chacun des réseaux sociaux (contexte, intérêt, paramétrage, bonnes pratiques...), nous personnalisons la formation en fonction du public cible (commerciaux, assistants, communicants), du marché sur lequel l'entreprise évolue, de la spécificité du réseau et du niveau de connaissance des stagiaires.

Un programme personnalisé grâce à la mise en œuvre de cas concrets en adéquation avec la stratégie de communication de l'entreprise.

La formation se fait en plusieurs temps permettant de mesurer l'efficacité des actions et réajuster les pratiques en fonction des résultats obtenus.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le Crieur Public est situé au 23 du quai Jean-Baptiste Simon à Fontaines-sur-Saône (69270) à 10kms du centre-ville de Lyon dans les locaux de la Villa Josiane, espace de Share Working dédié aux métiers de la communication.



MODALITES DES SESSIONS

Les sessions de formation se déroulent sur une demi-journée ou une journée entière, dans nos locaux ou dans les locaux de l'entreprise cliente.

Pendant toute la durée de la formation, les horaires sont : 9H/12h – 14h/17h.

Une pause d'une heure environ est prévue pour le repas du midi à la charge du stagiaire. D'autres petites pauses sont aménagées dans la journée en fonction du rythme d'avancée du groupe.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur, notamment pour la pratique d'exercices en direct.

Les stagiaires ont la possibilité de manger sur place, diverses installations sont mises à disposition (frigo, micro-ondes, vaisselle...).

En cas d'absence ou de retard, vous devez en avvertir le formateur.

MOYENS LOGISTIQUES

Nos sessions de formation ont lieu, soit dans notre salle de formation (maximum 10 personnes) soit dans les locaux de l'entreprise ou encore (capacité variable), dans un lieu loué et adapté pour l'occasion (hôtel, centre d'entreprise...).

La salle de formation dispose de 10 postes de travail maximum. Les ordinateurs sont ceux des stagiaires, ils ne sont pas fournis par l'organisme de formation.

Les stagiaires ont accès au réseau wifi et à une imprimante couleur si besoin.

La salle de formation est équipée d'un écran large connecté et d'un paperboard.

Dans le cas d'une formation à l'extérieur, le vidéo projecteur ou tout autre moyen de projection est mis à disposition par l'entreprise cliente.

Au sein de nos locaux, les stagiaires accèdent à une cuisine équipée d'un micro-ondes, d'un réfrigérateur et de tout le nécessaire pour prendre un repas. Cette cuisine est partagée entre les membres de la Villa Josiane.

Une machine à café et à thé est à votre disposition.

Nous disposons de suffisamment de places gratuites de stationnement dans l'enceinte de la Villa Josiane et un parking est disponible en proximité.

Notre centre ainsi que nos salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



DROITS ET SAVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.
Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).

Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.
Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

REGLES DE SECURITE

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

REGLEMENT INTERIEUR

Cf. annexe 1 – Règlement intérieur – Formations Le Crieur Public.